



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **MEDALLION TL**

Design code : A17856B

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/  
du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Maag Profi, Syngenta Agro AG  
Rudolf – Maag – Strasse 5  
CH-8157 Dielsdorf  
Schweiz

Téléphone : +41 44 855 88 77  
Téléfax : +41 44 855 87 01  
E-Mail : sds\_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** : **145** ou 044/ 251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281 (SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)

Toxicité chronique pour le milieu aqua-  
tique Catégorie 2 H411

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 2.2.

## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: conformément au Règlement (UE) No. 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger:



DANGEREUX POUR LE MILIEU  
AQUATIQUE

Mentions de danger	: H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations Additionnelles sur les Dangers	: EUH208 EUH401	Contient de la 1,2-benzisothiazoline-3-one. Peut déclencher une réaction allergique. Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Conseils de prudence	: P391 P501	Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
fludioxonil	131341-86-1	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-	99734-09-5	Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - < 2.5

## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

bronopol (INN)	52-51-7 200-143-0	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400	< 0.1
1,2-benzisothiazol- 3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400	< 0.05

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres Sections

- Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13., Voir mesures de pro-



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

tection sous chapitre 7 et 8.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les contenueurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
fludioxonil	131341-86-1	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si des brumes ou des vapeurs volatiles sont générées, utiliser les systèmes locaux de contrôles et d'échappement.

Évaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des mains

Remarques : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

- Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. Sélectionner l'équipement de protection pour la peau et le corps d'après les besoins physiques du travail.
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.
- L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : suspension
- Couleur : beige gris à gris vert
- Odeur : douceâtre
- pH : 5 - 9, Concentration: 1 % w/v
- Point d'éclair : > 100 °C  
(992.0 hPa)  
Méthode: Pensky-Martens c.c.
- Densité : 1.06 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)
- Température d'auto-inflammabilité : 610 °C
- Viscosité, dynamique : 77 - 233 mPa.s (20 °C)  
64 - 196 mPa.s (40 °C)
- Propriétés explosives : Code de classification: Non explosif
- Propriétés comburantes : non oxydant

#### 9.2 Autres informations

- Tension superficielle : 39.4 mN/m, 0.1 % w/v, 20 °C



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable quand il est utilisé dans des conditions normales

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses si les réglementations concernant le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Il n'y a pas de substances connues qui peuvent conduire soit à la formation de substances dangereuses soit à des réactions thermiques.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.59 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

##### Composants:

##### fludioxonil:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5,000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat): > 2,000 mg/kg

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

**bronopol (INN):**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après un contact cutané unique.

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Toxicité aiguë par voie orale : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**Composants:**

**fludioxonil:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

**bronopol (INN):**

Résultat: Irritant pour la peau.

**1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Irritant pour la peau.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Produit:**

Espèce: Lapin



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

Résultat: Pas d'irritation des yeux

### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

#### **poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

#### **bronopol (INN):**

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Type de Test: Test de Buehler

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Résultat: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

##### **fludioxonil:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

##### **poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:**

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

##### **fludioxonil:**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

### **Toxicité pour la reproduction**



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
- Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

### **Composants:**

#### **bronopol (INN):**

Evaluation: La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

### **Toxicité à dose répétée**

### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 5.4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 30 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5.4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

#### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.23 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0.4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 0.44 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0.132 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

	CE50r (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.43 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	NOErC (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 0.14 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les bactéries	: CE50 (boues activées): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0.04 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0.035 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 1
<b>poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Évaluation Ecotoxicologique Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>bronopol (INN):</b>	
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 10
Évaluation Ecotoxicologique Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
<b>1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:</b>	
Évaluation Ecotoxicologique Toxicité aiguë pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **fludioxonil:**

Biodégradabilité : Résultat: Le fludioxonil n'est pas facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: 450 - 700 jr  
Remarques: Le fludioxonil est stable dans l'eau.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4.12 (25 °C)

### **12.4 Mobilité dans le sol**

#### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: immobile

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 14 jr)  
Remarques: Ne montre pas de persistance dans le sol.

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

#### **Produit:**

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Évaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

#### **poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:**

Évaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

### **12.6 Autres effets néfastes**

#### **Produit:**

#### **Composants:**

#### **fludioxonil:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

#### **poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

#### **bronopol (INN):**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

---

### **1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Donnée non disponible

---

## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

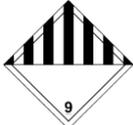
### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

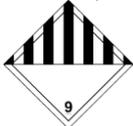
- Produit : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.  
Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Récipients à rincer 3 fois.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Transport par route (ADR/RID)

- 14.1 Numéro ONU : UN 3082  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FLUDIOXONIL)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 
- Classe : 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS  
Étiquettes : 9  
14.4 Groupe d'emballage : III  
14.5 Dangers pour l'environnement : Dangereux pour l'environnement
- Code de restriction en tunnels : (E)

#### Transport maritime (IMDG)

- 14.1 Numéro ONU : UN 3082  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FLUDIOXONIL)  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : 
- Classe : 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS  
Étiquettes : 9  
14.4 Groupe d'emballage : III  
14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin

## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

### Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU : UN 3082  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(FLUDIOXONIL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport :



Classe : 9 ; MATIÈRES ET OBJETS DANGEREUX DIVERS  
Étiquettes : 9  
14.4 Groupe d'emballage : III

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: aucun(e)

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

: Non applicable.

## SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## SECTION 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.  
H312 : Nocif par contact cutané.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque des lésions oculaires graves.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë  
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique



## MEDALLION TL

Version 5 - Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Date de révision: 10.03.2016

Date d'impression: 22.03.2016

Eye Dam.	: Lésions oculaires graves
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
Skin Sens.	: Sensibilisation cutanée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.